SYMPOSIUM

Sociologie des organisations et management du sport

Enjeux et renouvellement d'un champ de recherche

26 et 27 janvier 2023

Campus VILLEJEAN – Bâtiment A (Salle Jacques Léonard)

https://sociorgmana.sciencesconf.org

SOMMAIRE

Session 1 : L'approche organisationnelle de l'événementiel sportif

Une organisation dans l'organisation. Ce que la charte sociale des Jeux de Paris 2024 dit des réorganisations de la gouvernance du sport, du dialogue social et de l'action publique 4

La construction d'une thèse pluridisciplinaire entre droit et sociologie : un long fleuve tranquille ? 6

Combiner les regards inter et intra-organisationnels pour une analyse sociologique des violences supportéristes lors de rencontres de football professionnel 8

L'analyse des organisations sportives par les réseaux : l'apport de l'approche néo-structurale 10

Session 2 : Évolutions théoriques de la sociologie des organisations sportives

La sociologie des organisations au sein de la gestion sportive aujourd'hui : un essai de revue de littérature à l'échelle internationale 13

Le concept de *logique d'action* à l'aune des configurations professionnelles et des dynamiques relationnelles 15

Appréhender la mise en marché de l'escalade et de la randonnée pédestre au prisme de la sociologie des agencements marchands 17

Session 3 : Le sport fédéral au prisme de la sociologie des organisations

Les organisations sportives et « l'isomorphisme institutionnel ». Comprendre l'homogénéité du traitement du problème écologique dans les organisations sportives 20

Sous la direction des organisations sportives, le genre : une revue narrative de la littérature 22

Les logiques d'action au sein des associations du sport compétitif fédéré 24

Session 4 : Sport, action publique et sociologie des organisations

Les relations entre fédérations sportives et collectivités locales. Une approche par les réseaux d'action publique 27

***« Mais si demain il y a une association… »* La collectivité territoriale face au parkour : représentations des acteurs, stratégies municipales et pratiques auto-organisées 29**

La sociologie des organisations à toutes les échelles. À propos de l'analyse des politiques d'activités physiques à des fins de santé 31

Les organisations sportives au Cameroun de 1960 à 2020 : état des lieux sociologiques en matière de gestion publique 33

Session 1

L'approche organisationnelle de l'événementiel sportif

Jeudi 26, 9h45-12h

Une organisation dans l'organisation. Ce que la charte sociale des Jeux de Paris 2024 dit des réorganisations de la gouvernance du sport, du dialogue social et de l'action publique

MARTINACHE Igor
Maître de conférences à l'Université de Paris-Nanterre, membre de l'Institut des Sciences sociales du Politique (UMR n°7220)
igor.martinache@parisnanterre.fr

Mots-clés : sport – organisation - syndicats – patronat – gouvernance – jeux olympiques.

Le 13 septembre 2017, Paris était officiellement désignée pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 lors d'une cérémonie officielle organisée à Lima. Si cette décision du Comité international olympique doit sans doute beaucoup à la défection des candidatures concurrentes, le dossier de candidature de la capitale française comprenait néanmoins un élément original pour un événement sportif de cette ampleur : la présence d'une Charte sociale visant à « laisser un héritage social fort à l'action du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) et de la Société de livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques (Solidéo) dans une démarche de développement humain durable », selon les termes du préambule du texte. Le texte comporte ainsi un certain nombre d'engagements non-contraignants pour le respect des droits sociaux, de la santé et de la sécurité ainsi que le reclassement professionnel des travailleuses et travailleurs impliqués dans la préparation et l'organisation de la manifestation, salarié.e.s comme bénévoles, avec un souci tout particulier porté sur l'insertion socio-professionnelle des publics « jeunes » de la région francilienne. Mais au-delà du texte lui-même, la Charte sociale est également une organisation particulière, elle-même constituée de différentes organisations parties prenantes qui y sont représentées par certains de leurs membres mandatés. C'est à cette organisation que propose de s'intéresser cette communication, en s'efforçant de montrer que le caractère sans doute le plus novateur de cette initiative se situe moins dans son contenu que dans le fait qu'il intègre par la bande les principales organisations patronales et syndicales de salariés dans la gouvernance du sport français, domaine traditionnellement délégué par l'État au « mouvement sportif » constitué par les fédérations organisées au sein du Comité national olympique du sport français (CNOSF) cultivant savamment une « politique de l'apolitisme » (Defrance, 2000). Lesdites organisations sont en effet partie prenantes du comité de suivi de la Charte, mais elles ont également été à l'origine de l'initiative et ont joué un rôle prééminent dans la rédaction du texte, signé ensuite par leurs dirigeants et ceux du COJO et de la Solidéo.

S'appuyant sur une série d'une vingtaine d'entretiens auprès de différents protagonistes de cette initiative complétée par l'analyse de documents qu'ils ont pu produire ainsi que de sources de presse, cette proposition de contribution propose ainsi de revenir sur la genèse de ce texte inédit et des motivations différenciées et en même temps convergentes de ses différentes parties prenantes, constituées d'acteurs à la fois collectifs et individuels. Il s'agira ainsi dans un premier temps de mettre en évidence la position particulières des promoteurs initiaux de la charte qui en fait de véritables « marginaux sécants » (Crozier et Friedberg, 1977) entre les sphères du dialogue social et du sport, avant de montrer ensuite comment celle-ci leur a à la fois conféré une certaine latitude de manœuvre au sein de leurs organisations, syndicales ou patronales respectives, et conduisant à des alliances *a priori* surprenantes entre des « adversaires » supposés, tout en leur posant cependant la tâche

particulier de s'y faire entendre. Enfin, dans un dernier temps, la focale sera placée sur la place cette fois de cette organisation particulière que constitue le Comité de la Charte sociale au sein de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, agrégeant elle-même un certain nombre d'institutions diverses dans une logique de projet (Boltanski et Chiapello, 1999). En analysant la dynamique de son déploiement, nous verrons ainsi comment cette initiative participe elle-même à la reconfiguration en cours de l'action publique dans la logique de déploiement de la nouvelle gestion publique (Hood, 1991) et d'agencification qui l'accompagne (Bezes et Le Lidec, 2016). Ce faisant, cette contribution propose de mettre en évidence certaines interventions des organisations patronales et syndicales « à côté » de leurs actions traditionnelles de revendication, négociation et de défense des intérêts de leurs membres, qui s'apparentent en certains points à l'action de groupes d'intérêt promouvant tout à la fois une certaine définition de l'intérêt général centrée autour d'une « cause » particulière et une redéfinition élargie de l'action publique contribuant à accroître le brouillage de la frontière entre secteurs public et privé.

Bibliographie

Bezes, Philippe, et Patrick Le Lidec (2016) « Politiques de l'organisation. Les nouvelles divisions du travail étatique », *Revue française de science politique*, vol. 66, n°3-4, p. 407-433

Boltanski, Luc et Eve Chiapello (1999), *Le Nouvel esprit du capitalisme,* Paris, Gallimard.

Crozier, Michel, et Friedberg, Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

Defrance J. (2000), « La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif », *Politix*, n°50, p. 13-27.

Hood C. (1991), « A Public Management for All Seasons », *Public Administration, vol.* 69, n°1, p. 3-19.

La construction d'une thèse pluridisciplinaire entre droit et sociologie : un long fleuve tranquille ?

SEYSSEL Sandra - Maîtresse de conférences
IFEPSA-UCO, APCoSS
sseyssel@uco.fr
Chercheure associée
Université Rennes 2, V.I.P.S.[2]

Mots-clés : événements sportifs, milieu naturel, organisation, régulations, sociologie juridique

Dans la mesure où ils exposent à de nombreux risques (corporels, matériels, juridiques), les événements sportifs de nature (ESN) sont soumis à de multiples contraintes destinées à encadrer leur tenue. La difficulté réside dans la complexité des règles applicables, liée à leur diversité et à leur évolution constante ainsi qu'à la spécificité des ESN, appelant des réglementations propres à leurs lieux de déroulement, aux sports concernés ou encore au nombre de participants présents. Ce qui ne facilite pas leur mise en œuvre sur le terrain. Le cadre juridique existant permet-il alors d'atteindre une sécurisation optimale lors des ESN ? Quel est le niveau de connaissance des règles détenu par les différents acteurs impliqués ? Comment s'en emparent-ils dans les faits ? Existe-t-il des facteurs récurrents, susceptibles de faire varier le niveau de respect des règles ? Au vu des enjeux (socio-économiques, politiques, environnementaux, etc.) que l'organisation de ces événements soulève, nous avons tenté de mieux cerner les modes d'appropriation des règles rencontrés en pratique.

Pour atteindre notre objectif, nous avons choisi de porter un double regard à la fois juridique et sociologique afin de confronter les règles prescrites aux pratiques de terrain. Notre recherche visait ainsi à interroger l'effectivité (Lascoumes, 1990) des règles existantes lors de vingt ESN. Notre échantillon se caractérisait par une majorité d'événements compétitifs fédéraux (n=12), de dimension nationale (n=14), organisés par des associations (n=16), en vélo tout-terrain (n=11). En particulier, nous cherchions à mettre en évidence « *ce qu'il […] advient* (du droit) *en fait dans la communauté* » (Weber, 1995), autrement dit comment les acteurs se saisissent des règles (Reynaud, 1995) et contribuent à les influencer (Commaille, 2003). Au sein de cette approche pluridisciplinaire, le droit revêtait un caractère central tandis que la sociologie avait vocation à éclairer les raisons profondes amenant à des adaptations, à des contournements ou à un non-respect pur et simple des règles. Droit et sociologie étaient ainsi destinés à s'imbriquer, s'articuler et coopérer.

Plusieurs éléments semblaient d'emblée pouvoir favoriser la rencontre entre ces deux disciplines. Elles apparaissaient tout d'abord facilement compatibles à première vue, car s'intéressant toutes deux à la question de la régulation des rapports sociaux comme en témoignent les travaux menés en matière de sociologie juridique. Le rapprochement entre ces deux disciplines avait d'ailleurs déjà eu lieu entre nos encadrants, dans le cadre de projets de recherche et de publications communs. Peu réalisée, cette approche pluridisciplinaire venait également combler un manque dans la littérature en proposant un défi épistémologique stimulant, du fait du croisement pluraliste entrepris. Les méthodes mobilisées pour récolter nos données, tant spécifiques à la tradition du droit (veille juridique) qu'à celle de la sociologie (observations, entretiens), s'avéraient aussi complémentaires. Utilisées de façon concomitante, elles contribuaient à favoriser le recueil de données s'enrichissant mutuellement.

Malgré ces conditions *a priori* favorables, des difficultés sont toutefois apparues. Derrière l'apparente proximité des deux disciplines, des divergences de point de vue existaient inévitablement. Ainsi, « *[…] la Sociologie et le Droit ne paraissent pas pouvoir faire bon ménage ensemble, les juristes se bornant à la question de* quid juris *et les sociologues interprétant le* quid facti *[…]* » (Gurvich, 1940). L'exercice a été également rendu difficile par la tradition disciplinaire fortement ancrée en droit du côté de l'encadrée, ne facilitant pas la conversion au regard sociologique. Le recours à plusieurs emprunts interdisciplinaires ayant été rendu nécessaire, du fait de la double approche adoptée, un long travail d'appropriation des textes sociologiques a dû être mené, obligeant à s'affranchir de tout confort intellectuel. Pour les méthodes d'enquête propres à la sociologie, nous avons aussi dû nous familiariser avec les exigences requises. Un exercice qui s'est avéré complexe, du fait des changements incessants de posture également opérés (terrain, veille juridique, terrain) et d'une distanciation parfois difficile à l'objet d'étude.

In fine, la rencontre entre le droit et la sociologie a toutefois eu lieu et contribué à apporter un éclairage nouveau sur la sécurisation des ESN sous l'angle de la règle, à travers l'appropriation qui en est faite par les différents acteurs. Comme dans n'importe quelle organisation, les règles existantes ne préjugent en rien de l'adhésion de la part de leurs destinataires. A travers cette communication, il s'agira ainsi de mettre en évidence les conditions propices ainsi que les limites de la double approche menée. Elle consistera aussi à montrer comment construire l'interdisciplinarité, à travers la mise en œuvre concrète du croisement des regards disciplinaires, afin de mieux saisir les enjeux sécuritaires liés à l'organisation des ESN.

Bibliographie

Commaille, J. (2003). « Sociologie juridique », *in* Alland, D., Rials, S., *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris : Lamy-Presses Universitaires de France.

Gurvitch, G. (1940). *Éléments de sociologie juridique*. Paris, France : Aubier Montaigne.

Lascoumes, P. (1990). « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'année sociologique*, n° 40 : 43-71.

Reynaud, J.-D. (1995). *Le conflit, la négociation et la règle*. Toulouse, France : Octarès.

Weber, M. (1995). *Économie et société : L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*. Paris, France : Agora.

Combiner les regards inter et intra-organisationnels pour une analyse sociologique des violences supportéristes lors de rencontres de football professionnel

LESTRELIN Ludovic – Maître de Conférences
UMR 6590 Espaces et Sociétés
ludovic.lestrelin@unicaen.fr
SOULE Bastien – Professeur des Universités
Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L-ViS)
bastien.soule@univ-lyon1.fr

Mots clé : supporters – violences – football – stades

Résumé : dans les stades français, la saison 2021-2022 de football professionnel a été marquée par des heurts répétés et protéiformes. Plutôt que de se demander pourquoi des supporters sont violents, le propos consistera lors de ce symposium à chercher à comprendre ce que font et ne font pas les acteurs en charge de l'organisation du spectacle pour lutter contre leurs débordements, en tenant compte des contraintes avec lesquelles ils doivent composer. L'enjeu consiste à combler une faille dans la connaissance, car les recherches empiriquement fondées restituant la réalité de la sécurisation des stades s'avèrent rares (Viot, 2013). On sait par conséquent peu de choses sur la façon dont s'organise concrètement la bonne tenue des rencontres sportives.

S'intéressant aux grands événements sportifs internationaux, Klauser (2011) décrit la concertation au sein des dispositifs de sécurité (niveau élevé de coopération interne, retours d'expériences et simulations collectifs) comme un gage d'efficacité. De même, Mastrogiannakis et Dorville (2013) avancent que les mécanismes verticaux ne sont pas les plus à même de générer des réponses sécuritaires coordonnées et adaptées (au contraire des configurations horizontales, articulant les points de vue et intérêts pluriels). Ces auteurs privilégient une perspective inter-organisationnelle, qu'il importe de prendre en considération tant les enjeux de collaboration sont cruciaux entre les dirigeants et représentants de chaque club, les pouvoirs publics, les forces de l'ordre, les agences privées de sécurité ou encore les groupes de supporters *ultra*.

Nous proposons de compléter cette approche inter-organisationnelle à travers la prise en considération du fonctionnement interne de chaque club (aspects intra-organisationnels) afin de restituer la dynamique liant les différents protagonistes impliqués. Une catégorie d'acteurs peu ou prou absente des travaux sur le supportérisme entre alors dans l'équation : les dirigeants et salariés des clubs relevant des activités commerciales. Il s'agit dès lors de considérer la sécurité en tant qu'action collective organisée engageant des groupes d'acteurs porteurs d'enjeux professionnels variés et animés de préoccupations plurielles. Etudier la coordination inter mais aussi intra-organisationnelle s'avère en effet central pour cerner non seulement les difficultés à coopérer, les tensions et conflits juridictionnels perturbant la coordination, mais aussi l'atteinte de compromis à partir de différentes formes de contradictions.

Une enquête menée sur le cas de l'Olympique lyonnais (OL) montre notamment que la convergence des intérêts économiques et sécuritaires ne va pas de soi, d'autant moins en contexte de croissance organisationnelle. L'analyse de la préparation, du déroulement et des

suites d'un match de coupe d'Europe marqué par de violents incidents entre supporters permet d'illustrer les contraintes auxquelles sont confrontés les personnels du club. Un enjeu de leur travail est de réussir à articuler la maximisation des recettes commerciales avec la gestion des risques, dont celui très aigu lié au hooliganisme (Lestrelin & Soulé, 2021). La grille de lecture appliquée au cas du club rhodanien sera déclinée pour saisir les difficultés observées dans les stades français lors de la saison 2021-2022, considérée comme remarquable en termes de fréquence et d'ampleur des violences entre supporters.

Les clubs sportifs professionnels constituent des terrains pertinents pour œuvrer au chantier d'une sociologie des organisations plaçant au cœur de la réflexion l'articulation entre autorité et capacité à résoudre collectivement des problèmes (Duran & Lazega, 2015). Pour autant, « la sécurité ne se donne pas facilement à voir » (Diaz, 2013, p. 11) et tout chercheur travaillant sur ce sujet sensible est confronté à un voile d'opacité (Fournier, 2001). Alors que la sociologie des organisations est censée s'appuyer sur une certaine épaisseur empirique, l'objet abordé rend difficile la réalisation d'enquêtes de terrain approfondies. Sur le plan méthodologique, cette entrave pousse dès lors à privilégier les postures d'observation participante, les sources secondaires et les entretiens déportés afin de ne pas s'interdire l'accès à des terrains par certains aspects minés.

Bibliographie

Diaz, F. (2013). La construction sociale du risque et de la sécurité : une question de gouvernance. *Loisir & Société*, 36, 8-26.

Duran, P. & Lazega, E. (2015). Action collective : pour une combinatoire des mécanismes de coordination. *L'Année sociologique*, 65, 291-304.

Klauser, F. (2011). The Exemplification of "Fan Zones": Mediating Mechanisms in the Reproduction of Best Practices for Security and Branding at Euro 2008. *Urban Studies*, 48, 15, 3203-3219.

Lestrelin, L. & Soulé, B. (2021). Exploiter un grand stade et sécuriser le spectacle sportif : une conciliation délicate au sein des clubs professionnels de football. *Revue française de sociologie*, 62, 451-480.

Mastrogiannakis, D. & Dorville, C. (2013). Security and sport mega-events: a complex relation. *Sport in Society*, 16, 2, 133-139.

Viot, P. (2013). *Le territoire sécurisé des grandes manifestations contemporaines*. Thèse de doctorat, école polytechnique fédérale de Lausanne.

L'analyse des organisations sportives par les réseaux : l'apport de l'approche néo-structurale

Yohann Rech – Maître de conférences
Université Rennes 2 – Laboratoire VIPS2 (UR 4636)
Yohann.rech@univ-rennes2.fr

Bourbillères Hugo - Maître de conférences
Université Rennes 2 – Laboratoire VIPS2 (UR 4636)
hugo.bourbilleres@univ-rennes2.fr

Mots clés : organisation sportive, réseaux, jeux d'acteurs, événementiel, prestataire sportif

Parmi les évolutions récentes de la sociologie des organisations, la sociologie des réseaux semble particulièrement heuristique pour analyser les dynamiques à l'intérieur des organisations comme les interactions entre des structures variées dont les frontières sont de moins en moins claires. A l'instar de Lazega (1994) qui a bien montré l'intérêt d'une hybridation entre l'approche organisationnelle de l'action collective « classique » de Crozier et Friedberg (1977) et une approche par les réseaux, il nous semble opportun de mobiliser ces outils conceptuels pour saisir les transformations des organisations sportives. En ce sens, l'approche néo-structurale des réseaux (Lazega, 2012) doit permettre un double mouvement. D'une part, elle se centre sur le niveau intra-organisationnel en étudiant les jeux d'acteurs à l'intérieur de l'organisation, en accordant une place prépondérante à la structuration de collectifs en interne (des blocs d'acteurs) et à leurs interactions. D'autre part, le niveau inter-organisationnel doit permettre de redéfinir les frontières de l'organisation, pour non seulement mettre en évidence les porosités de ces frontières mais surtout l'importance des réseaux externes dans le fonctionnement de la structure, qu'il s'agisse de partenaires, de clients, d'administrations, voire de concurrents, etc. Il s'agit d'une certaine façon de décloisonner l'organisation afin de saisir les dynamiques de réseaux qui permettent l'action collective et l'accomplissement d'objectifs plus ou moins communs.

Cette communication traite de l'analyse des organisations sportives par les réseaux d'acteurs, en étudiant des structures relevant de deux secteurs différents : l'événementiel sportif et le tourisme sportif. L'intérêt de ce travail est de décrire avec précisions l'importance des réseaux d'acteurs dans le fonctionnement organisationnel, les réseaux relevant d'une certaine façon d'une structure informelle qu'il faut découvrir et mettre en évidence pour saisir le fonctionnement réel de la structure. En investissant deux terrains dans le champ des APS, nous nous confrontons à la théorisation du lien entre l'approche néo-structurale et le culturel qui reste un enjeu théorique fort. En effet, nous formulons l'hypothèse qu'une approche inductive et hybride des réseaux d'acteurs puisse permettre d'éclairer la place de la culture des APS des acteurs dans la constitution des réseaux en contexte de tourisme et d'événementiel sportif. Pour chacun des terrains, nous nous focaliserons dans un premier temps sur la description des blocs d'acteurs en présence, sur l'évolution de ces réseaux et sur le pouvoir qu'ils génèrent dans les négociations internes. Dans un second temps, nous montrerons l'encastrement organisationnel de chacune des structures et la façon dont elle mobilise un réseau externe pour se déployer ou faire face à la concurrence. Si le rôle du dirigeant a une place importante dans cette dynamique en réseau (Dubois et Terral, 2013 ; Grossetti et Barthe, 2008), il s'agit aussi plus largement de mettre en évidence le rôle que peut jouer chaque acteur de l'organisation à des phases clés de son développement. D'un point de vue méthodologique, les données empiriques mobilisées dans ce travail de recherche

proviennent principalement d'enquêtes qualitatives réalisées sur les deux terrains. Alors que l'approche quantitative est souvent convoquée dans l'analyse des réseaux, l'approche qualitative et inductive nous semble particulièrement pertinente pour décrire avec précision les réseaux d'acteurs, comprendre leurs évolutions dans le temps et donc les transformations des rapports de force dans et entre les organisations, ce qui n'est pas toujours possible avec d'autres outils méthodologiques.

L'événementiel sportif est un terrain fertile pour étudier les dynamiques inter-organisationnelles puisque son organisation même suppose la mise congruence d'acteurs via une forme de contractualisation (Bourbillères, Evrard et Charrier, 2019). La course cycliste du 14e arrondissement de Paris, organisée annuellement depuis 1988, est représentative de ces événements impulsés par le monde fédéral qui s'intègre dans une politique sportive locale. La contribution propose de mettre au jour les raisons et modalités permettant au système d'action concret constitué à la faveur d'une configuration locale singulière, de parvenir à une forme de régulation propice à la pérennisation de l'événement malgré un environnement de plus en plus contraignant pour ce type de pratiques (développements du mobiliers urbains, fermeture d'espaces publics, etc.). Ce cas illustre la place des représentations et de la culture sportive dans la constitution d'une dynamique inter-organisationnelle stable, faisant de cette course cycliste la dernière course semi-professionnelle dans Paris.

Dans le cas d'une structure prestataire de ski, nous pouvons retracer les différentes phases d'évolution de l'organisation, en montrant systématiquement l'importance des réseaux à la fois dans les phases de croissance comme de récession. Dans la phase de lancement, il s'agit principalement du capital social et sportif du directeur qui lui permet de mobiliser des réseaux externes (sportifs, familiaux, entrepreneuriaux et amicaux) lui permettant de lancer une nouvelle structure. La phase suivante se caractérise par une croissance rapide de l'organisation, facilitée par la mobilisation de réseaux externes locaux (partenaires/prestataires) et nationaux (réseau institutionnel). La phase de récession qui suivra s'explique par une concurrence accrue, mais surtout par une recomposition des rapports de force (et donc des réseaux) au sein d'une organisation dont le système de décision est théoriquement collégial et démocratique.

Bibliographie

Bourbillères, Hugo ; Charrier, Dominique et Evrard, Barbara (2019). Quand la ville décide de soutenir les événements sportifs commerciaux et compétitifs : les déterminants de l'action concertée à Paris, *Politiques et Management Public, 36*(3), 297.

Crozier Michel et Friedberg Erhard (1977), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil.

Dubois Fanny et Terral Philippe (2013), « Les dynamiques de création d'entreprise dans le secteur du tourisme sportif », *SociologieS* [En ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 20 février 2013.

Grossetti Michel et Barthe Jean-François (2008), « Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises », *Revue française de sociologie*, Vol. 49, p. 585-612.

Lazega Emmanuel (1994), « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, Vol. 35 n°, p. 293-320.

Lazega Emmanuel (2012), « Sociologie néostructurale », In Bronner G. et Keucheyan R. (dir.), *La théorie sociale contemporaine*, Paris, PUF, p. 113-128.

Session 2

Évolutions théoriques de la sociologie des organisations sportives

Jeudi 26, 14h-15h45

La sociologie des organisations au sein de la gestion sportive aujourd'hui : un essai de revue de littérature à l'échelle internationale

GARCIA-ARJONA Noemi – Maître de conférences
Université Rennes 2, laboratoire VIPS[2]
noemi.garcia-arjona@univ-rennes2.fr

Dans les dernières années, la sociologie des organisations en France, fortement influencée par les travaux de Crozier et Friedberg (1963 ; 1977 ; 1997), a fait l'objet d'un processus de renouvellement et de mise à jour en cohérence avec le contexte actuel des organisations (Amblard et al. 2005 ; Desreumaux, 2015 ; Rot et Segrestin, 2016 ; Vayre, 2020). Dans le champ des études sociologiques du sport, pourtant, cette approche est parfois considérée comme un cadre général « ouvert » et « peu contraignant » (Collinet et Taleb, 2007).

Notre question de départ s'attarde à saisir dans quelle mesure les théories visant à mieux comprendre les phénomènes organisationnels ont été développées hors le contexte francophone. Une première piste du développement de la sociologie des organisations dans le monde anglo-saxon est étudiée par Anteby (2017) et Vayre (2020), qui confirment un fort engouement par l'analyse des organisations, sans forcément ayant suivi de manière exhaustive le courant de l'analyse stratégique. Selon ce dernier, par exemple, la sociologie des organisations américaine regarde l'organisation comme une entité sociale dont sa construction fait question, et non comme un facteur explicatif à la manière de l'analyse stratégique. Pour Anteby (2017), traçant de manière très originale la répercussion de Michel Crozier aux États-Unis, quelques facteurs expliquent une empreinte nuancée de ses théories dans le contexte anglo-saxon (malgré son attachement personnel à l'Amérique du Nord), comme le fait d'avoir une approche « trop culturelle » (p.98) et son refus de tout positionnement idéologique (p.100).

Plusieurs questions suscitent alors notre intérêt : quels sont les courants, les influences et le développement des théories organisationnelles hors la France ? Quelles particularités et quels choix épistémologiques et méthodologiques ont suivi les auteurs ayant intérêt à analyser les organisations ces dernières années d'un point de vue sociologique ? Et finalement, quels échos pouvons-nous tracer dans le champ du management du sport ?

L'objectif de cette communication serait double : fournir un aperçu général de l'état de l'art hors le contexte académique francophone et évaluer de manière critique l'orientation de ce corpus de recherche, sa place dans la recherche sur le management du sport, ainsi que ses points forts et ses limites. Pour ce faire, nous avons délimité le périmètre d'analyse aux questions suivantes :

- Quelles évolutions et quels usage(s) ont expérimenté hors la France ?
- Quelles sont les différences par rapport au contexte français ?
- Quels apports et leçons pouvons-nous tracer sur le management du sport ?
- Quelles sont les limites présentes ?

Afin de répondre à ces questions, nous nous attardons à l'élaboration d'une revue de littérature exploratoire dans le périmètre anglo-saxon et hispanophone. Pour ce faire, nous avons suivi le protocole de l'étude de la portée ou *scoping review*, à mi-chemin entre la revue narrative et la revue systématique (Peters et al., 2020). Cette analyse permet d'établir l'étendue des théories des organisations au sein du management du sport, tout en identifiant les organisations, auteurs, et terrains de recherche les plus couramment analysés. Les bases de données consultées (*Academic Search Premier* et *Sportdiscus* (EBSCO), *Google Scholar*, *ScienceDirect* (Elsevier), *DOAJ* et *JSTOR* pour les ressources en anglais, et *Recyt*, *Dialnet*, et *Latindex* pour celles en espagnol) ont permis de contraster les résultats en suivant de manière

rigoureuse les étapes de ce type de revue de littérature. Pour cette recherche systématique, nous avons également identifié et traduit les mots clés typiquement mobilisés dans les théories des organisations, ainsi que des indicateurs aidant à comparer les études : l'échelle d'analyse organisationnelle, le domaine ou le champ disciplinaire associé, les méthodes d'enquête, la présence des objets d'études liés à l'organisation sportive et le terrain ou milieu d'étude. Deux logiciels ont été utilisés : EndNote X9 pour la collecte et la sélection des ressources bibliographiques, et NVivo 12 pour l'analyse systématique de contenu (Jackson et Bazeley, 2019).

Les résultats de cette revue de littérature, de caractère exploratoire, permettent de mieux comprendre l'étendue de ces théories et la répercussion dans le champ de management du sport dans sa dimension internationale. Nous proposons également une analyse critique des écueils et limites repérés dans l'application de ces théories, telle que la multiple variété de courants cités, la complexe « traduction » et le caractère difficilement transférable des concepts clés de la sociologie des organisations entre le contexte français et les auteurs anglo-saxons et hispanophones.

Bibliographie

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., et Livian, Y.-F. (2005). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations.* Paris, Éditions de Seuil.

Anteby, M. (2017). Sur les traces de Michel Crozier en Amérique. *French Politics, Culture & Society*, 35 (3), 91-104.

Collinet, C. et Taleb, A. (2007). Sociologues et sociologies du sport en France. *Sociologies et sociétés*, 39 (2), 225-249.

Crozier, M. (1963). *Le phénomène bureaucratique*. Paris, Éditions de Seuil.

Crozier, M., et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*. Paris : Éditions de Seuil.

Desreumaux, A. (2015). *Théorie des organisations*. EMS Editions. https://doi.org/10.3917/ems.desre.2015.01

Friedberg, E. (1997). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée* (1993, 2ª ed.). Paris : Éditions du Seuil.

Jackson, K. et Bazeley, P. (2019). *Qualitative data analysis with Nvivo (3rd edition).* London : SAGE.

Peters MDJ, Godfrey C, McInerney P, Munn Z, Tricco AC, et Khalil, H. Chapter 11: Scoping Reviews (2020 version). Dans : Aromataris E, Munn Z (Editors). *JBI Manual for Evidence Synthesis*, JBI, 2020. https://synthesismanual.jbi.global

Rot, G. et Segrestin, D. (2016). La sociologie des organisations : cheminements et situation présente. *Entreprises et histoire*, 84, 5-10. https://doi.org/10.3917/eh.084.0005

Vayre, J. (2020). Pour un pluralisme épistémologique en sociologie de l'action organisée : Retour critique sur l'œuvre de Michel Crozier. *Revue européenne des sciences sociales*, 58-2, 159-187. https://doi.org/10.4000/ress.6838

Le concept de *logique d'action* à l'aune des configurations professionnelles et des dynamiques relationnelles

PICHOT Lilian, maître de conférences HDR
Unité de recherche « Sport et sciences sociales » (UR 1342), Université de Strasbourg.
pichot@unistra.fr

Mots clés : organisations – logique d'action – configurations – dynamique relationnelle - engagement

Quels sont les modes de coordination de l'action dans des organisations sportives et dans leurs configurations de travail ? En s'intéressant à des objets d'étude qui correspondent plus à des processus – comme la légitimation d'une politique sportive d'entreprise ou d'une prestation de service sportif par exemple – et moins à des situations statiques, à des états, on doit admettre que l'imprévisibilité des situations sociales est souvent liée au fait qu'elles « débordent » une sphère d'activité donnée. Concevoir analytiquement les diverses dimensions de l'analyse qui intègrent le nombre et les types d'acteurs, la durée des séquences temporelles, les contextes de l'action et les échelles d'analyse (Grossetti, 2011 et 2012), permet ensuite de mettre en évidence leurs articulations et leurs dynamiques dans des processus sociaux concrets. Il importe ici de saisir la portée du concept heuristique de *logique d'action* pour comprendre les dynamiques organisationnelles. Provenant initialement de la sociologie des organisations (Bernoux, 1985), le concept de *logique d'action* a été utilisé en sciences sociales et de gestion du sport (Mischler et Pichot, 2005 ; Bayle, 2007 ; Perrin-Malterre, 2016). Si l'analyse stratégique des organisations (Crozier et Friedberg, 1977) a pu servir d'ancrage et de guide, son dépassement a traduit une volonté de « ré-articuler des ensembles théoriques semblant a priori exclusifs », de « jeter des ponts entre théories, écoles, paradigmes » (Amblard et al., 1996, 2005), en vue de mieux saisir et rendre compte de la richesse des comportements. Relevant d'une épistémologie « non rationaliste » (Latour, 2006) ou « métisse » (Amblard et al., 2005), l'utilisation du concept de *logique d'action* exige de spécifier le type d'acteur agissant dans une situation à définir. La manière dont nous envisageons de qualifier l'acteur est relationniste. Qu'il soit de nature socio-historique, stratège, groupal, pulsionnel, réseau, etc. (Amblard et al., 2005), l'acteur est à considérer selon des appartenances passées et présentes, des circonstances et des situations. Le concept de *situation* nous conduit à définir pour la caractériser le contexte macro-économique, politique et institutionnel, sectoriel (analyse macro), la configuration à l'échelle de l'organisation (analyse méso), les interrelations, les interdépendances, les interactions entre les parties prenantes, individus et collectifs (analyse micro).

Si l'on s'attache à considérer le type d'acteur et la situation d'action, la question se pose de savoir si ce sont les acteurs qui « font » la situation ou bien si celle-ci influe sur les agissements des acteurs. Une sociologie relationnelle et des configurations (Elias, 1991) nous permet d'accéder à la structure des relations d'un individu avec les autres et son environnement et aussi de caractériser le processus de construction des réseaux des relations d'interdépendance dans lesquelles il agit. Pour comprendre le lien entre acteur et situation, la notion de *régime d'engagement* (Thévenot, 2006) dans l'action nous apparaît féconde parce qu'elle enserre à la fois l'unité individuelle et la configuration organisationnelle, et renseigne ainsi la nature de cette relation. Elle introduit le niveau de réflexivité, le degré de conscience et d'intentionnalité de l'acteur. La dynamique des relations interpersonnelles à objectiver nous invite à comprendre la mise en tension de plusieurs régimes d'engagement (domestique, du plan, public) et les effets des réseaux sociaux et des dépendances réciproques qu'ils

produisent. Elle nous encourage à définir l'articulation entre les ressources matérielles et cognitives et les contextes d'action, en appréciant la place et le rôle des propriétés sociales des acteurs en particulier. Ces dernières sont révélatrices de la formation d'un *capital spécifique* utile pour agir et nécessaire pour comprendre la légitimation des processus portés par des individus et leur légitimité.

Cette communication s'emploie à discuter de cette articulation nécessaire entre régime d'engagement et propriétés sociales et spécifiques, resituée dans des configurations professionnelles marquées par des tensions, des coopérations et des compromis. L'inscription des individus dans des réseaux produit des relations sociales – un *capital social* – qui génèrent des engagements, des prises de décision et des actions (Bevort, Lallement et al., 2006). Dans les organisations sportives, les jeux d'acteurs obligent à considérer un acteur stratège et social-historique modelé par son histoire et ses expériences passées et pris dans des engagements présents, des réseaux de relations internes et externes créées au fil du temps (Bidart, Degenne et Grossetti, 2011). La communication s'appuie sur des observations concernant les porteurs de projet du développement du sport dans les grandes entreprises d'une part et l'activité de travail des professeurs de fitness exerçant dans les salles commerciales d'autre part. Ce faisant, elle tente de montrer comment une sociologie de l'action ancrée dans une hybridation conceptuelle reposant sur l'empirie et le pragmatisme (Thévenot, 2006) dévoile des modes d'action inscrits dans des configurations professionnelles et des dynamiques relationnelles structurant l'action collective organisée.

Bibliographie

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. et Di Livian F. (2005) [1996]. *Nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris, Seuil.

Bayle, E. (2007). Essai de définition du management des organisations sportives : objet, champ, niveaux d'analyse et spécificités des pratiques managériales. *Staps*, *75*, 59-81.

Bernoux, P. (1985). *Sociologie des organisations*. Paris. Seuil.

Bevort, A. et Lallement, M. (dir.) (2006). *Le capital social. Performance, équité et réciprocité.* La Découverte/MAUSS.

Bidart, C., Degenne, A. et Grossetti, M. (2011). *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*. PUF.

Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Seuil.

Elias, N. (1991). *Qu'est-ce que la sociologie ?* Pocket.

Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. Seuil.

Grossetti, M. (2011). L'espace à trois dimensions des phénomènes sociaux. Echelles d'action et d'analyse. *SociologieS*, http://sociologies.revues.org/index3466.html.

Grossetti, M. (2012). Au-delà des champs. *Lectures* [En ligne], Les notes critiques, 2012, mis en ligne le 21 juin 2012, URL : http://lectures.revues.org/8751

Latour, B. (2006). *Changer de société. Refaire de la sociologie*. La Découverte.

Mischler, S. et Pichot, L. (2005). La nécessaire diversification des politiques de salles de fitness. Les logiques d'action des entreprises de la forme en Alsace. *Loisir & Société, 28*(1), 239-263.

Perrin-Malterre, C. (2016). Sociologie des logiques d'action des prestataires sportifs dans un système touristique en mutation. *Mondes du Tourisme* [En ligne], Hors-série | 2016, mis en ligne le 1er septembre 2016.

Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*. La Découverte.

Appréhender la mise en marché de l'escalade et de la randonnée pédestre au prisme de la sociologie des agencements marchands

CRUBLET Claire - Doctorante
Laboratoire VIPS^2 - Université Rennes 2
claire.crublet@univ-rennes2.fr

ROGEAUX Augustin - Doctorant
Laboratoire VIPS^2 - Université Rennes 2
augustin.rogeaux@univ-rennes2.fr

Mots-clés : escalade, randonnée, acteur-réseau, agencements marchands, innovations

S'exerçant à la fois de manières autogérée et institutionnalisée, l'escalade et la randonnée pédestre s'inscrivent, en partie pour la première, pleinement pour la seconde, dans le registre des loisirs sportifs de nature. Depuis plusieurs années, ces activités connaissent un engouement social et un développement économique croissants, qu'ils semblent particulièrement intéressants à appréhender en mobilisant l'approche conceptuelle de la sociologie des agencements marchands (Callon, Akrich & Dubuisson-Quellier, 2013). S'inscrivant dans le prolongement de la sociologie de la traduction (Akrich, Callon & Latour, 2006) plus communément appelée *Actor-Network Theory* (ANT), la sociologie des agencements marchands vise entre autres à étudier la structuration, le fonctionnement et la dynamique des marchés. Plus largement, si les sports de nature ont fait l'objet de nombreuses études au prisme de la sociologie de la traduction, en particulier des études traitant d'innovations sociotechniques (Boutroy, Vignal & Soulé, 2015) et d'autres examinant les dimensions organisationnelles, politiques, et marchandes (Rech & Paget, 2017), peu d'études ont eu recours à son extension théorique. Pour combler ce manque d'études, en s'appuyant sur deux recherches doctorales, cette communication vise donc à appréhender la mise en marché de l'escalade et de la randonnée pédestre sous le prisme conceptuel de la sociologie des agencements marchands.

Bénéficiant d'une socialisation et d'une *« économisation »* (Callon, 2017) grandissantes, ces deux dernières activités, sont aux prises d'une multiplicité et d'une diversité d'*« agencements marchands »*. En explorant leurs marchés respectifs, il s'agit de faire fi de la notion de « *marché-interface* », autrement dit de considérer que ces marchés disposent de deux versants autonomes, d'un côté le bloc de l'offre et de l'autre le bloc de la demande. Le concept « d'agencement marchand » permet dès lors de rendre compte de l'ensemble des activités et processus à l'œuvre sans opérer de stricte distinction entre ces deux facettes du marché. Dans le cadre du développement du marché des salles privées d'escalade, l'analyse de la *« capacité sociotechnique »* d'une salle d'escalade, ainsi que la stratégie de *« singularisation »* du service vendu apparaissent structurants dans la capacité d'un acteur privé à réussir son développement commercial. De plus, le développement récent d'un nouveau modèle de salles d'escalade apparaît comme un processus d'innovation abouti dans la mesure où l'on observe une reconfiguration du marché national. Dans le cadre de l'émergence et du déploiement d'innovations numériques en matière de randonnée pédestre (applications mobile, site internet dédié, fiches randonnée dématérialisées avec QR code, etc.), l'analyse des trajectoires *« socio-technico-économiques »* de ces dernières ainsi que les réseaux d'actants (interfèrant dans les processus de *« problématisation »*, *« intéressement »*, *« mobilisation »* et *« enrôlement »*) qui les façonnent, questionnent. Pris dans un entrelacs de

relations, cette kyrielle d'actants, qu'ils soient des éléments humains (concepteurs privés d'outils numériques, élus, agents de l'Etat, présidents d'association, professionnels du tourisme, utilisateurs-randonneurs, etc.) et des éléments non-humains (sentiers de randonnée, chartes de balisage, conventions de passage, labels, marques blanches, etc.), interfèrent autour d'innovations numériques. Ces dernières entraînent des effets sur la structuration du marché de la randonnée et plus largement du tourisme sportif.

La sociologie des agencements marchands, qui est également une des branches de la sociologie des organisations, se présente comme un cadre d'analyse original tout autant qu'une grille de lecture conceptuelle pertinente pour s'intéresser aux dynamiques économiques à l'œuvre *(« attachements », « rencontres », « interactions », « négociations », « transactions » d'ordres marchands et non marchands*), afin de comprendre l'organisation et le fonctionnement des marchés de ces deux loisirs sportifs. De par ses postulats théoriques (prendre en compte l'ensemble des réseaux *« actants »* ; *« réassembler le social »* sans à priori ; décrypter les *« cadrages »* contribuant à structurer l'action marchande pour in fine engager une transaction marchande, etc.), la sociologie des agencements marchands apparaît comme une approche novatrice pour comprendre l'émergence et le déploiement de ces nouveaux marchés sportifs.

Nous reviendrons également sur les apports et les limites de cette théorie, tout en en soulignant les implications pour de futures recherches en sociologie des organisations et en management du sport. Nous discuterons aussi des implications méthodologiques de cette approche théorique, et donnerons des résultats qui les illustrent (tel que la constitution de cartographie d'actants par exemple).

Bibliographie :

Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (2006). *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs* (Collection Sciences sociales). Paris: Mines Paris, les Presses.

Boutroy, E., Vignal, B., & Soule, B. (2015). Innovation theories applied to the outdoor sports sector: Panorama and perspectives. Society and Leisure, 38 (3), 383-398.

Callon, M., Akrich, M., & Dubuisson-Quellier, S. (2013). *Sociologie des agencements marchands textes choisis* (Collection Sciences sociales). Paris: Presses des Mines-Transvalor.

Callon, M. (2017). *L'emprise des marchés comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*. Paris: La Découverte.

Rech, Y., & Paget, É. (2017). Saisir les transformations des sports de nature par la théorie de l'acteur-réseau. *Sciences de la société,* (101), 48-63.

Session 3

Le sport fédéral au prisme de la sociologie des organisations

Jeudi 26, 16h15-18h

Les organisations sportives et « l'isomorphisme institutionnel ». Comprendre l'homogénéité du traitement du problème écologique dans les organisations sportives

LE QUELLEC Alan - Doctorant en sociologie
Laboratoire de l'IDHES, rattaché à l'Université Paris Nanterre
alan.lequellec@outlook.fr

Mots clés : problème écologique ; *organizational fields* ; isomorphisme institutionnel ; professionnalisation ; mimétisme ; normes.

Cette communication part de l'interrogation suivante : comment expliquer que des organisations aussi différentes soient-elles, dans leur forme et leur finalité, telles que des entreprises privées organisatrices de manifestations sportives, des clubs de football, des fédérations sportives, des administrations d'Etat, ou encore des Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), aient une propension à produire des normes, dispositifs et discours relativement homogènes dans la gestion et le traitement du problème écologique ? Qu'il s'agisse de la Fédération Française de Badminton, du CROS Bretagne ou du Football Club de Metz, toutes ces organisations sportives tendent à produire des dispositifs qui se caractérisent par leur ressemblance : installer une poubelle de tri au sein de l'organisation, créer un label ou une charte « éco-responsable », mettre en place une « démarche RSE », ou encore « sensibiliser » les publics sportifs (pratiquants, supporteurs, etc.) et les salariés internes en les enjoignant à se comporter en véritables « éco-citoyens ».

Cette homogénéisation dans le traitement de la cause écologique suit une double dynamique — institutionnelle et professionnelle — qui s'est accélérée à partir du milieu des années 2000 (Gillet et Sorzana, 2018). Les organisations sportives françaises, indépendamment de leur volonté, ont été contraintes d'intégrer dans leur logique de fonctionnement une partie des enjeux écologiques devenus, au même titre que les problèmes sociaux de racisme, de dopage ou d'agression sexuelle, une réalité irréfragable. Dans les différents secteurs qui composent le champ sportif, à savoir le privé marchand, le privé non marchand et le public (Gasparini, 2000), existent donc des organisations se préoccupant des thématiques écologiques selon des logiques parfois similaires.

Ce constat empirique, issu de ma thèse de doctorat en cours, qui combine plusieurs instruments méthodologiques (des entretiens semi-directifs et des analyses de corpus de texte tels que des brochures de présentation, des dispositifs d'action, des labels, mais aussi des interviews dans le média Ecolosport.fr), rejoint les réflexions proposées par P. J. Dimaggio et W. W. Powell à propos des « *organizational fields* ». Leur approche permet en effet de rendre compte de l'existence d'un ensemble d'organisations, relativement diversifiées, mais constituant un même environnement institutionnel au sein duquel des acteurs aux profils différents agissent de manière analogue, faisant apparaître ce que les auteurs appellent un « isomorphisme institutionnel ». On peut donc, à leur suite, considérer que les bénévoles, les salariés, les consultants, les dirigeants, jouant dans les organisations sportives le rôle de porteur de la cause écologique et partageant des croyances, des prises de position et des manières de s'exprimer comparables, sont partie prenante de ces mécanismes d'isomorphisme institutionnel. La raison de ces similitudes, expliquent les deux sociologues américains, seraient due à trois principaux facteurs caractérisant le phénomène d'isomorphisme institutionnel : *coercive isomorphism* (influence des règles objectives), *mimetic isomorphism* (répondant à la peur de l'incertitude), et *normative isomorphism* (associé à la professionnalisation). Ces porteurs de la cause écologique, du fait que les organisations dans

lesquelles ils se trouvent sont liées par des relations d'interdépendance (Elias, 1991) avec d'autres structures et organisations, se voient imposer des manières communes de faire leur métier et de s'identifier à celui-ci, de sorte que ces professionnels en deviennent presque interchangeables (P. J. Dimaggio et W. W. Powell, 1983, p. 152). Les réquisits institutionnels du champ sportif imposent de se conformer à la norme de l'apolitisme sportif, le champ économique impose ses dispositifs d'action dans la gestion du problème environnemental (avec les normes de l'*International Organization for Standardization*), ou encore le ministère de la Transition écologique, institution disposant d'une autorité symbolique sans commune mesure pour « dire ce qu'il en est » (Boltanski, 2009, p. 117) de l'écologie, aiguillent les normes de pensée et d'action vers les thème de la « transition écologique », du « développement durable » et de la « RSE ». Au cours d'un entretien, Antonin, en s'appuyant sur son expérience d'ancien salarié du ministère des Sports, évoque l'ensemble de ces relations d'interdépendances qui déterminent son travail et celui de l'organisation qui l'emploi : « Tu peux faire évoluer un certain nombre de choses, mais tu n'es pas le seul à décider. Il y a des mécaniques économiques, il y a des ONG, il y a des pratiquants, il y a des grands sponsors. »

L'enjeu de cette communication consistera donc à montrer comment les porteurs de la cause écologique, dans des organisations plurielles, sont conduits, sous la pression d'un *organizational field* générateur d'isomorphisme institutionnel, à produire ou à appliquer des dispositifs d'action et de penser écologique qui varient *peu* d'une organisation à une autre.

Bibliographie

Boltanski L. (2009). *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Gallimard.

Dimaggio P. J. et Powell W. W. (1983). « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, Vol. 48, n° 2, pp. 147-160.

Elias N. (1991). *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Éditions de l'aube.

Gasparini W. (2000). *Sociologie de l'organisation sportive*, La Découverte.

Gillet J.-M. et Sorzana B. (2018). *Les politiques sportives au défi du développement durable*, Presses Universitaires du Sport.

Sous la direction des organisations sportives, le genre : une revue narrative de la littérature

CAPRAIS Annabelle – Docteure en STAPS
Université de Paris-Saclay
Annabelle.caprais@hotmail.fr

Mots-clés : genre ; organisations sportives ; direction du sport ; revue de littérature

Cette revue narrative de la littérature s'intéresse à l'étude des rapports sociaux de sexe dans la direction des organisations sportives et poursuit un double objectif. Elle vise à réaliser un bilan des connaissances sur le sujet et à comprendre les origines des lacunes observées. La recherche documentaire sur laquelle cette revue de littérature se concentre sur la période 1994-2020 et s'appuie sur cinq bases de données bibliographiques : SpringerLink, ResearchGate, Cairn, et Scopus et le moteur de recherche Google Scholar.

Depuis plusieurs décennies les organisations sportives sont fortement incitées à se féminiser. L'International Working Group on Women & Sport (IWG), le Comité International Olympique (CIO), les institutions européennes et le Ministère en charge des Sports ont, pour exemple, successivement entrepris des mesures contraignantes (e.g chartes, objectifs chiffrés, quotas) visant à mieux équilibrer la représentation des femmes et des hommes dans la gouvernance des organisations sportives internationales et nationales. La recherche s'intéressant à la direction des organisations sportives dans une perspective prenant en compte les rapports sociaux de sexe constitue néanmoins un champ relativement nouveau. La sociologie du genre et la sociologie des organisations sportives ne se sont en effet croisées que tardivement.

La majorité des écrits s'intéressant à la place des femmes dans les organisations sportives ont longtemps présenté la particularité de ne pas être le fait d'universitaires. Ces constats contrastent avec la littérature européenne (Elling et al., 2019), pour laquelle il est possible d'observer une multiplication des travaux depuis plusieurs années mais également avec la littérature française notamment relative au domaine politique. Le Ministère en charge des Sports, notamment via le pôle « Sport Education Mixités Citoyenneté », mais également l'association Femix'Sports, ont publié les principaux rapports relatifs aux inégalités de genre dans les postes de direction du mouvement sportif. Prenant pour objet la présence et les rôles des femmes dans les fonctions annexes à la pratique sportive (e.g dirigeantes politiques, directrices techniques nationales) dans les fédérations sportives nationales, ces derniers s'inscrivent principalement dans une perspective quantitative. Si les études produites par les acteurs associatifs et institutionnels participent à débroussailler le champ de recherche, ils restent cependant très largement descriptifs. Reposant sur des déclarations des acteurs et actrices et des enquêtes quantitatives et retraçant le nombre de femmes dans les différentes instances, ils ne permettent pas de comprendre et d'analyser de façon fine, la manière dont le genre façonne les organisations et l'expérience des acteurs et des actrices. À la question simple qui sont les dirigeantes sportives et les dirigeants sportifs ? Les travaux réalisés n'apportent encore que peu de réponses.

Les premières études scientifiques françaises sur le sujet ne voient le jour qu'au milieu des années 2000 et sont principalement produites par des chercheuses. Ces dernières se concentrent sur les représentations de l'activité des dirigeantes, leurs modes d'entrée et de sortie de l'organisation sportive et leurs intrications dans les jeux de pouvoir (Chantelat et al., 2004; Chimot, 2003; Reneaud, 2003). Ainsi, aussi féconds soient-ils, les travaux réalisés jusqu'à présent constituent des îlots relativement épars et les points aveugles à l'analyse

paraissent aujourd'hui encore nombreux. À ce titre, la loi relative à « la démocratisation du sport en France[1] » votée en mars 2022 qui instaure la parité pour les instances politiques des fédérations sportives nationales à l'horizon 2024 ne rend que plus actuel ce constat et le besoin de connaissances sur le sujet.

Ces observations rapides faîtes pour le genre, ne prennent, par ailleurs, que d'avantage d'ampleur concernant les rapports sociaux de « race », de handicap et leurs imbrications avec les autres rapports sociaux de domination (Crenshaw, 1994), dont la littérature ne nous dit quasiment rien. Comment est-ce que la sexualité, la « race », la religion participent à façonner la direction des organisations sportives, ses acteurs et actrices ? Là encore, le champ d'études reste vaste et appelle à la construction de nouvelles approches hybrides et décloisonnées permettant de mieux rendre compte de la complexité du social dans les organisations sportives.

Les manques observés tiennent-ils à la posture épistémologique ? Aux cadres théoriques mobilisés, bien souvent aveugles au genre et à son imbrication avec les autres rapports sociaux ? À une forme d'écriture, qui privilégie l'utilisation du masculin neutre et contribue à invisibiliser la présence et le travail des dirigeantes de l'organisation ? L'ambition de cette synthèse est de répondre à l'ensemble de ces questions. Se faisant celle-ci pourra servir de base pour l'élaboration de nouveaux projets.

Bibliographie

Chantelat, P., Bayle, E., & Ferrand, C. (2004). Les représentations de l'activité des femmes dirigeantes dans les fédérations sportives françaises : Effets de contexte et ambivalences. *Staps*, *66*(4), 143-159. https://doi.org/10.3917/sta.066.0143

Chimot, C. (2003). *La répartition sexuée des postes de direction au sein des organisations sportives françaises* (p. 22) [Rapport pour le CNOSF]. CNOSF.

Crenshaw, K. W. (1994). Mapping the margins : Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. In M. Albertson Fineman & R. Mykitiuk (Éds.), *The public nature of private violence* (p. 93-118). Routledge.

Elling, A., Hovden, J., & Knoppers, A. (2019). *Gender diversity in European sport governance*. Routledge.

Reneaud, M. (2003). Femmes et Sport en France : Historique et synthèse autour de quatre ans d'action publique (1998-2002). In Union nationale des clubs universitaires & Union syndicale des journalistes sportifs français (Éds.), *Les femmes, un atout pour construire l'avenir du sport?* (p. 35-42). Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.

[1] LOI n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Les logiques d'action au sein des associations du sport compétitif fédéré

BOTTÉ Aymeric, enseignant certifié d'économie-gestion
aymeric.botte@ac-amiens.fr

PICHOT Lilian, maître de conférences HDR
Unité de recherche « Sport et sciences sociales » (UR 1342), Université de Strasbourg.
pichot@unistra.fr

Mots clés : sport compétitif fédéré, projet associatif, organisation sportive, logique d'action, pluralisme conceptuel

Cette communication vise à étudier le processus par lequel le projet associatif est défini au sein des clubs sportifs compétitifs fédérés. Le projet associatif peut se définir comme étant « une ou plusieurs missions, basées sur un socle de valeurs, déclinées en objectifs et en actions cohérentes » (Le Berrigaud, 2018, p.20). Il est en principe défini par les dirigeants bénévoles [2] tout en prenant en compte les besoins et les aspirations des adhérents de l'association. Dans les faits les dirigeants peuvent mettre en place des stratégies d'enracinement pour se maintenir à la tête de l'association et chercher à mettre en place un projet associatif qui peut, ne pas nécessairement correspondre en tous points, aux attentes des adhérents. De même, il est probable qu'au sein de l'association tous les membres ne partagent pas la même vision du projet associatif. Il peut en effet exister des divergences sur les objectifs de l'association, les activités qu'elle propose ou encore la professionnalisation ou non du club. L'analyse stratégique (Crozier et Friedberg, 1977) est mobilisée pour décrypter les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs composant l'organisation. Aussi la manière dont les acteurs poursuivant parfois des objectifs discordants peuvent aboutir à un compromis et à un accord sur la définition du projet associatif et développent des stratégies, peut-elle être saisie par la théorie sociologique conventionnaliste (Boltanski et Thévenot, 1987) en vertu d'une grandeur, d'un principe supérieur commun propres au club et justifiables par ses représentants.

Si la définition du projet associatif semble être le siège de luttes de pouvoir entre les membres de l'association, il nous importe alors de comprendre la construction du pouvoir de décider et d'agir. Situées dans un environnement territorial et politique, les associations entrent en concurrence ou collaborent avec d'autres organisations prestataires de services sportifs. Dans notre cas, la section rugby de l'association sportive des cheminots de Strasbourg (ASCS) est intégrée à la structure omnisports, propriété de la SNCF. Subventionnant le club, cette dernière peut donc exercer une influence directe, mais également indirecte via la structure omnisports, sur la définition du projet associatif de la section rugby de l'ASCS. Celle-ci possède un partenariat avec deux autres clubs alsaciens concernant la gestion des jeunes et l'inclusion des féminines, deux activités potentiellement constitutives du projet associatif. Enfin, la ligue régionale Grand Est de rugby peut orienter la définition de ce projet par l'entremise de ses conseillers techniques. Ainsi, la définition du projet associatif doit également tenir compte des autres organisations entretenant des liens avec le club et, partant, des relations interpersonnelles instituées et informelles entre les acteurs décisionnaires de l'écosystème du mouvement sportif.

[2] Denis Bernardeau Moreau et Mathieu Hély (2007) expliquent qu'il s'agit des bénévoles détenant des responsabilités au sein de l'association que ce soit au sein d'un bureau ou d'un conseil d'administration.

Enfin, l'analyse de l'histoire du club permet de comprendre les choix réalisés. La mobilisation du concept économique de *dépendance au sentier* (David, 1985) peut ici être féconde pour comprendre les réticences des associations et en particulier des dirigeants à faire évoluer les pratiques du club et le projet associatif, et corollairement, la permanence de pratiques coutumières. De façon complémentaire, la théorie de la traduction (Callon, 1986) permet de saisir comment le changement se fait au sein des associations, en objectivant les pratiques conformes ou déviantes du projet associatif. En outre, elle permet de comprendre certains liens que l'association entretient avec d'autres organisations. Dans cette voie, l'histoire des acteurs clefs de l'association et de leurs relations sociales et professionnelles, doit nous révéler, d'une part leurs intérêts, et d'autre part les ressources qu'ils peuvent mobiliser au sein du microcosme sportif local comme dans les autres sphères d'activité connexes au sport, pour atteindre leurs objectifs. Ce faisant, les concepts de *capital social* (Bourdieu, 1972) et de *capital symbolique* (Bourdieu, 1994) spécifiques à l'univers investigué permettent d'éclairer les effets de relations entre les différents acteurs décisionnaires entre eux, de par leurs attributs possédés et reconnus, qui sont au principe de leurs décisions et de leurs pratiques. Ainsi l'examen de l'histoire de l'association et de ses acteurs décisionnaires donne à comprendre comment des types d'acteurs - stratégique, social-historique, groupal, pulsionnel (Amblard et al., 2005) - dessinent une configuration d'actions et un système complexe d'interdépendances (Elias, 1993) définissant la nature du projet associatif et, par-là, s'engagent variablement dans des actions au service du club et/ou de leurs propres intérêts.

Bibliographie

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G. et Di-Livian Y.-F. (2005). *Les Nouvelles approches sociologiques des organisations*. Seuil.

Bernardeau-Moreau, D. et Hély, M. (2007). Transformations et inerties du bénévolat associatif sur la période 1982-2002. *Sociologies pratiques*, *15*, 9-23.

Boltanski, L. et Thévenot, L. (1987). *Les Économies de la grandeur*. PUF.

Bourdieu, P. (1972). Esquisse d'une théorie de la pratique. Dans Bourdieu, P. (dir.), *Esquisse d'une théorie de la pratique : Précédé de « Trois études d'ethnologie kabyle »* (p. 157-243). Droz.

Bourdieu, P. (1994). *Raisons pratiques. Seuil.*

Callon, M. (1986). Élément pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, *36*(3), 169-208.

Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Seuil.

David, P. A. (1985). Clio and the economics of QWERTY. *American Economic Review*, *75*(2), 332-337.

Elias, N. (1993). *Qu'est-ce que la sociologie ?* Pocket Agora.

Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir et la Règle*. Seuil.

Le Berrigaud, M.L. (2018). *Enjeux organisationnels et managériaux du Projet. Le cas du projet associatif d'une fédération départementale d'associations*. Gestion et management. Université d'Orléans.

Session 4

Le sport fédéral au prisme de la sociologie des organisations

Vendredi 27, 8h30-10h30

Les relations entre fédérations sportives et collectivités locales. Une approche par les réseaux d'action publique

LOPEZ Clément – Docteur en STAPS – ATER Université de Montpellier – clement.lopez@sciencespo-grenoble.fr
DJABALLAH Mathieu – Maître de conférences – mathieu.djaballah@universite-paris-saclay.fr
CHARRIER Dominique – Maître de conférences HDR – dominique.charrier@universite-paris-saclay.fr

Mots-clés : Fédérations sportives – politiques sportives locales – partenariat – collectivité locale – stage doctoral –

Cette communication s'appuie sur un travail doctoral portant sur la question de l'articulation entre les politiques sportives fédérales et locales (Lopez, 2022). La littérature académique a rendu visible l'intérêt de mobiliser la sociologie des organisations pour analyser les politiques sportives à l'aune des relations de pouvoir entre acteurs (Bergsgard, 2018). C'est tout d'abord le cas de la majorité des travaux en langue française sur les politiques sportives fédérales (Bernardeau-Moreau, 2004 ; Viollet, 2018 ; Sarrail—Brassens, 2021, etc.), bien que certaines contributions aient pointé l'intérêt de coupler cette approche avec d'autres. De la même manière, les travaux sur les politiques sportives locales ont eu recours à la sociologie des organisations en la croisant avec d'autres approches, comme l'interactionnisme (Callède & Dané, 1991) ou la sociologie du champ (Haschar-Noé, 2004). Enfin, les rares études portant sur les relations entre les représentants du mouvement sportif et les collectivités locales se sont également appuyées sur les travaux de Crozier & Friedberg pour mettre en lumière les dynamiques de coopération et conflits entre ces organisations et leurs membres (voir Dulac, 1998). La présente contribution se propose de confronter ces postulats à l'étude des relations qu'entretiennent les fédérations sportives et les collectivités locales, c'est-à-dire d'analyser l'articulation entre politiques sportives fédérales et locales dans sa dimension interactive.

En ce sens, il s'agit de démontrer l'intérêt d'une approche couplant la sociologie des réseaux d'action publique (Le Galès & Thatcher, 1995) et celle des groupes d'intérêt (Saurugger & Grossman, 2006) pour analyser cette relation à l'aune des dynamiques d'échange, de convergence et de confrontation des ressources, représentations et intérêts de ces organisations et de leurs membres (Hassenteufel, 2011). Il convient ainsi d'appréhender les fédérations et les collectivités comme des acteurs collectifs pour mettre en lumière la nature de cette articulation, qui prend la forme de relations de pouvoir autour de la définition du sport « légitime » à différentes échelles.

La présentation se divise en deux parties. La première vise à analyser les déterminants des collaborations engagées entre fédérations et collectivités, au regard de la tendance à l'augmentation des conventions bilatérales de partenariat entre ces organisations. Les résultats pointent la nécessité de replacer ces partenariats dans leur contexte local et organisationnel. Ils démontrent la nécessité de s'intéresser au profil des « entrepreneurs de partenariats » au sein des fédérations et des collectivités, dans la mesure où la convergence de ressources, de représentations et d'intérêts entre des acteurs fédéraux et locaux constitue l'une des conditions de la mise en collaboration. Nos travaux démontrent que la trajectoire professionnelle de ces acteurs est un déterminant fondamental, puisque le parcours sportif des dirigeants locaux et/ou l'ancrage local des dirigeants fédéraux ont une influence sur l'identité des organisations qui collaborent. Cette tendance est même renforcée par la présence d'individus transfuges

(passés d'une collectivité à une fédération ou l'inverse) ou cumulant des fonctions électives fédérales et locales.
La deuxième partie de la communication porte sur les dynamiques de négociations entre fédérations et collectivités autour de questions pour lesquelles leurs intérêts se confrontent (normes des fédérations internationales dans les équipements, demande sociale de pratiquants auto-organisés, etc.). Au-delà de l'identification des enjeux qui cristallisent ces conflits, il s'agit de proposer une nouvelle approche des fédérations sportives nationales en les appréhendant comme des groupes d'intérêts qui cherchent à influencer les agendas politiques locaux. En ce sens, il convient de démontrer que les fédérations mobilisent un répertoire d'action caractéristique de celui des lobbys (pratiques de veille, stratégies de communication, intermédiation, financement de la vie politique, etc.) (Atarça, 1999). Elle mobilise une nouvelle fois la sociologie des réseaux d'action publique pour souligner la diversité des stratégies fédérales d'influence à partir de l'identification des ressources, représentations et intérêts de ces organisations et de leurs membres.
En somme, cette présentation issue d'un travail doctoral (2018-2022) s'inscrit transversalement dans les axes identifiés pour ce symposium. Elle propose de renouveler certains cadres d'analyse des politiques fédérales par l'apport de la sociologie des groupes d'intérêts, ainsi que celle d'une « composante » de la gouvernance du sport en France en priorisant l'analyse des réseaux d'action publique à celle d'autres approches plus classiquement issues de la sociologie des organisations. Elle participe également de la réflexion sur l'importance de certaines variables à intégrer aux approches organisationnelles à partir de l'analyse du profil et de la trajectoire professionnelle de certains acteurs (sans éprouver pour autant théoriquement des notions associées comme celle de capital).

Bibliographie

Attarça, M. (1999). *Une introduction au concept de « stratégie politique d'entreprise ». Une étude du lobbying pratique par les entreprises en France*. Thèse de doctorat. Sciences de gestion. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 507.

Bordiec S., Sonnet A. (2020). *L'action publique partenariale. Enquête dans les territoires de l'éducation, de la santé et du social.* Champ social éditions, 203 p.

Haschar-Noé, N. (2004). L'évolution des politiques sportives municipales en France : entre « rationalisation » et construction identitaire. *Loisir et Société / Society and Leisure, 27*(2), 489-527.

Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique: l'action publique*. Paris : Armand Colin, 310.

Saurugger, S., Grossman, E. (2006). Les groupes d'intérêt français. Transformation des rôles et des enjeux politiques. *Revue française de science politique, 56*, 197-203.

« Mais si demain il y a une association… » La collectivité territoriale face au parkour : représentations des acteurs, stratégies municipales et pratiques auto-organisées

LESNÉ Robin - Chercheur postdoctoral
Université Grenoble Alpes, CNRS, Sciences Po Grenoble, Pacte, 38000 Grenoble, France
lesne.rob1@gmail.com

Mots-clés : parkour ; activités physiques et sportives auto-organisées ; acteurs institutionnels ; représentations sociales ; collectivités territoriales

Les activités physiques et sportives auto-organisées évoluant dans l'espace public connaissent une double dynamique : elles se massifient par leur nombre de pratiquants ; et elles se structurent, parfois jusqu'à s'institutionnaliser. La politique Nantes Terrain de Jeux lancée en 2016 autour des « pratiques sportives libres » l'illustre bien. Elle intègre notamment le parkour, une « *activité physique dont la visée est un déplacement libre et efficace en dehors des voies de passage préétablies et se confrontant à tous types d'environnements et d'éléments* » (Gibout et Lebreton, 2014, p. 71) où nous retrouvons ces deux dynamiques. Cependant, cette considération politique est marquée par une ambivalence : le parkour participe à un mouvement d'émancipation (Vieille-Marchiset et Gaspirini, 2010), y compris de l'institution, voire de rejet de celle-ci ; et il est vecteur d'une participation à la vie quotidienne de la cité (Ripoll, 2008) assimilable une forme d'*enacting citizenship* (Hintjens et Kurian, 2019). Par conséquent, la question des interactions entre les collectivités territoriales et le parkour, en tant que pratique plus ou moins structurée, semble pertinente.

Nous proposons d'en discuter à travers une approche interdisciplinaire entre sciences des activités physiques et sportives, géographie, sociologie et aménagement du territoire. Notre étude bibliométrique montre que si la perspective pratiquante est déjà étudiée sur cette question, son appréhension par le prisme des acteurs institutionnels constitue un angle mort de la recherche, tandis que plusieurs travaux sur le parkour mentionnent cette perspective comme une piste d'investigation porteuse et nécessaire. Nous focalisons donc notre attention sur le groupe des édiles tout en nous inspirant de la théorie de l'acteur stratégique (Crozier et Friedberg, 1977) dans la mesure où l'analyse du système dans lequel ils s'insèrent ne peut rendre compte seule des stratégies des collectivités territoriales. Comment les pouvoirs publics traitent-ils avec le parkour et ses « plus ou moins organisations » ? Notre démarche, relevant de l'individualisme méthodologique, est de comprendre comment se construisent les positionnements et actions des organisations institutionnelles à partir des représentations sociales individuelles, parfois divergentes, de leurs acteurs. Il s'agit autant d'intégrer la sociologie des organisations à une approche interdisciplinaire sur ce questionnement que de mettre en avant l'intérêt de prendre en compte d'autres sciences sociales dans les approches par la sociologie des organisations.

La communication repose sur une enquête à travers trois terrains – Dunkerque, Lille et Louvain-la-Neuve – investigués entre 2019 et 2020. Elle se compose d'une immersion, permettant notamment de comprendre la structuration du parkour dans ces territoires, ainsi que de l'analyse d'un corpus d'entretiens conduits après des acteurs institutionnels de ces territoires – élus et agents opérant dans les champs du sport, de la culture, de la sécurité, du patrimoine et de l'urbanisme – afin de découvrir leurs actions et capter leurs représentations. Leur complémentarité permet de proposer un tour d'horizon des modalités de travail entre les

« organisations » en question. Les résultats se structurent en trois axes. Les trois cas étudiés correspondent à (1) trois structurations du parkour à des niveaux d'organisation variables, reflétant autant de générations de pratiquants à différentes étapes de leur montage organisationnel. Les trois terrains étudiés (2) constituent trois contextes sociologiques, morphologiques et politiques avec leurs points communs et leurs distinctions. Enfin, nous relevons (3) une galaxie de représentations sociales des acteurs institutionnels qui peut se lire à travers quatre prismes : le rejet et des formes de reconnaissance diverses du parkour ; des perceptions du parkour nuancées au-delà d'une binarité positif/négatif ; des positionnements variables entre légitimité et illégitimité ; et des liens aux champs d'expertise des acteurs.

La réponse au questionnement central s'articule autour d'une discussion en deux temps. D'une part, il s'agit de présenter une modélisation schématique des représentations sociales des acteurs institutionnels sur le parkour. Plusieurs éléments singuliers sont à détailler, à savoir : un gradient de croyances quant à la régulation de l'activité, de la répression à la régulation conjointe puis à l'autorégulation ; une nécessité pour le parkour de se bricoler une légitimité politique pour se faire une place ; et l'ancrage des tensions dans des dissonances représentationnelles. D'autre part, l'investigation met en lumière la complexité du positionnement des collectivités territoriales quant à leur stratégie politique municipale vis-à-vis du parkour. Celle-ci repose sur une vision négative de la différence qui peut être dépassée ainsi que sur une appétence pour l'innovation sociale révélant le potentiel du parkour, toutes deux propres à chaque acteur institutionnel. En guise d'ouverture, nous souhaitons relater l'importance de ne pas négliger certaines caractéristiques individuelles dans la compréhension de l'organisation institutionnelle vis-à-vis du parkour.

Bibliographie

Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'Acteur et le système*. Éditions du Seuil.

Gibout, C. et Lebreton, F. (2014). Cultures juvéniles et loisirs sportifs de rue : une approche par l'espace public. *Agora débats/jeunesses, 68*, 71-84.

Hintjens, H. et Kurian, R. (2019). Enacting Citizenship and the Right to the City: Towards Inclusion through Deepening Democracy? *Social Inclusion, 7*(4), 71-78.

Ripoll, F. (2008). Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine. *Espaces et sociétés, 134*, 83-97.

Vieille-Marchiset, G. et Gaspirini, W. (2010). Les loisirs sportifs dans les quartiers populaires : modalités de pratiques et rapports au corps. *Staps, 87*, 93-107.

La sociologie des organisations à toutes les échelles. À propos de l'analyse des politiques d'activités physiques à des fins de santé

BOUTTET Flavien, Université de Lorraine, APEMAC : flavien.bouttet@univ-lorraine.fr
DIDIERJEAN Romaine, Université de Nîmes, APSY-V : romaine.didierjean@unimes.fr
LEPORI Melanie, Université de Strasbourg, SAGE : lepori@unistra.fr
LESSARD Coralie, IFEPSA Angers. VIPS² :coralie.lessard@live.fr

Mots clés : dispositifs, prescription d'activité physique, entrepreneuriat, action publique.

Depuis la fin des années 2000, la sociologie a entrepris l'étude du déploiement des politiques et actions en matière d'activités physiques à des fins de santé. L'émergence de ces travaux est conjointe à celle d'une nouvelle forme de politique, plus localisée et favorisant le développement d'étude de cas des politiques locales, qu'elles soient initiées par des acteurs étatiques, associatifs, ou territoriaux. Des travaux ont néanmoins été produits à toutes les échelles - nationale, régionale, locale. Ils interrogent d'ailleurs la bonne échelle d'analyse comme les décideurs interrogent la bonne échelle d'action. L'arrivée de la prescription médicale d'activité physique perçue comme un fait inédit dans le champ du sport et des STAPS – le phénomène est appréhendée par la C3D et l'ANESTAPS – a sans doute renforcée cet attrait et a été jusqu'à conduire à la naissance d'une organisation visant à rassembler chercheurs et institutions politiques et professionnelles (l'institut RecAPPs).

Les travaux menés sur le déploiement de ces politiques font la part belle à la question organisationnelle. Si les approches et notions classiques de la sociologie des organisations (action organisée, logiques d'action, système, pouvoirs, prise de décision) n'apparaissent pas ou peu de façon explicite, les analyses en termes de réseau, de gouvernement, d'action publique, de coordination ou d'intersectorialité sont quant à elles nombreuses (Honta, Illivi, 2020 ; Perrin, Perrier, Issanchou, 2021). De façon générale, les cadres de la sociologie de l'action publique apparaissent privilégiés, même si certains choix semblent dépendre des terrains, des échelles et des acteurs placés au centre de l'analyse. Le premier objectif de la communication est de proposer un état de l'art des choix théoriques et empiriques menés dans ces travaux, de mettre en lumière leurs apports, mais aussi les questions qu'ils laissent en suspens.

À partir de la recherche PrescAPP qui vise à l'analyse du déploiement d'action encadrant la prescription d'activité physique, le deuxième objectif de la communication est de rendre compte de deux propositions en matière d'analyse organisationnelle afin de mieux éclairer la mise en œuvre de ces politiques et de façon plus générale, la mise en œuvre des politiques sportives. Nous proposons d'abord une analyse en termes de dispositifs (Dodier, Barbot, 2016) afin de mieux appréhender la dimension processuelle des modes de coordination des acteurs dans un domaine d'intervention publique où les actions sont souvent qualifiées "d'expérimentales" - et donc susceptibles d'être remises en cause voire interrompues. Il s'agit aussi de faire le choix d'une lecture plus horizontale des relations entre les différents acteurs, non pour nier les rapports de pouvoir et la verticalité de certains mécanismes de gouvernementalité, mais pour mieux saisir la diversité des configurations construites localement, reflet des positions et rôles des acteurs engagés. Ce choix procède notamment de l'analyse des données de l'enquête PrescAPP qui a mis en évidence une diversification des dispositifs et une dynamique entre une forme d'autonomisation d'acteurs privés et publics vis-à-vis des pouvoirs publics étatiques en région (ARS et DRAJES), et une réaction

d'encadrement des administrations centrales afin d'homogénéiser les actions. À ce niveau, les cadres classiques de la sociologie des organisations peuvent être un appui pour saisir les logiques de prises de décision et le rôle des différents décideurs à différentes échelles (Brunier, Castel, Chessel, 2022; Crozier, Friedberg, 2014 [1977])

L'approche en termes de dispositifs invite à porter une attention particulière sur le rôle des acteurs privés marchands au sein du déploiement des politiques d'activités physiques à des fins de santé. L'instabilité et le renouvellement des rapports de force favorisent l'émergence des ces acteurs dans une forme de privatisation des activités physiques à des fins de santé (Jeannot, Cottin-Marx, 2022). La deuxième proposition de cette communication est ainsi d'apporter des pistes d'analyse pour saisir le développement de ces structures. D'une part, il s'agit d'étudier comment elles s'insèrent dans les dispositifs et réseaux d'acteurs. D'autres part, il apparaît nécessaire de les appréhender en interne avant de saisir les conditions de leur émergence et de leur structuration. À ce niveau, une réflexion pour un renouvellement de la sociologie des entreprises sportives pourra être esquissée.

Bibliographie

Brunier, S., Castel, P. & Chessel, M. (2022). Chapitre 5. À la recherche des décideurs: Équipement, entourage et personnalisation des décisions. Dans : Olivier Borraz éd., *La société des organisations* (pp. 93-107). Paris: Presses de Sciences Po

Crozier, M., Friedberg E., (2014[1977]) *L'acteur et le système*. Paris: Points.

Dodier, N., Barbot, J. (2016) « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 71, n° 2, p. 421-450.

Honta, M., Illivi, F. (2020) *Bougez ! La fabrique locale de la lutte contre la sédentarité*, Paris, L'Harmattan (« Espaces et Temps du Sport »).

Jeannot, G., Cottin Marx, D. (2022) *La privatisation numérique. Déstabilisation et réinvention du service public*. Paris : raisons d'agir.

Perrin, C., Perrier, C., Issanchou, D. (dir.) (2022) *Bouger pour la santé. Analyses sociologiques d'une injonction contemporaine*, Grenoble, PUG

Les organisations sportives au Cameroun de 1960 à 2020 : état des lieux sociologiques en matière de gestion publique

MBALLA BEKOLO Luc Roger, laboratoire « analyse comparée des pouvoirs » ACP (EA 3350), université Gustave Eiffel. lmball@yahoo.fr
MARSAC Antoine, laboratoire « analyse comparée des pouvoirs » ACP (EA 3350), université Gustave Eiffel. antoinemarsac@aol.com
BOUCHET Patrick, laboratoire CERMAB du CREGO de l'Université de Dijon. Patrick.Bouchet@u-bourgogne

Mots-clés : Cameroun, recherche, organisation sportive, management, décentralisation, gestion publique.

Les formes de pratiques corrélées à l'implication de nouveaux acteurs, impactent le champ de la recherche et conduisent aux mutations de management au sein des organisations sportives (Zintz & Camy, 2005 ; Perrin-Malterre et al, 2021). Les États africains après les indépendances et ceux de l'Afrique noire francophone en particulier, sont en quête de notoriété et de visibilité. Ils y consacreront au plan sportif, une politique essentiellement centralisée sur le développement du sport de haut niveau dont l'État détient le monopole de son organisation. Au Cameroun, les premières productions scientifiques (écrits, travaux, ouvrages, etc.) sur les pratiques (loisirs et compétitives) ainsi que sur les politiques de management d'organisation et de gouvernance sportive apparaissent dès 1960 et ce, grâce aux premiers étudiants sortis de l'INJS (Institut national de la jeunesse et des sports). Elles font toutes le constat d'un mouvement sportif en crise (Kemo Keimbou, 2000). Deux périodes de l'histoire sociopolitique du Cameroun permettent de présenter l'évolution des travaux scientifiques et changement du management dans les organisations sportives: la première est consacrée à l'État unitaire (1960-1996), la seconde à la mise en place de l'État unitaire décentralisé (1996-2022).

La première période (1960-1996) concomitamment correspond à la construction du modèle sportif camerounais. Elle consacre au plan institutionnel et juridique, la structuration du mouvement sportif (ministère des sports, fédérations sportives, institution d'enseignement, promulgation de la Charte d'éducation physique et sportive). Ainsi, les principaux travaux scientifiques (thèses, ouvrages, articles etc.) sur l'évolution du sport se situent autour du modèle sportif africain et du service public du sport (Dikoumé, 1986 ; Bouchet & Kaach, 2004). Ces publications, moins prolifiques qu'elles soient, ont mis en lumière, le rôle de l'État dans l'organisation du sport et du football en particulier. Par contre, d'autres se sont focalisées sur le financement du sport (Kemo Keimbou, 2000). Elles ont montré que le modèle sportif financé par l'État central est buté par le développement des besoins primaires des populations (eau, habitat).

La deuxième ère (1996-2022) est marquée une évolution du paysage juridique de l'Etat camerounais. Plusieurs textes de loi sont promulgués. Celui du 18 juin 1996. Il (re)fait du Cameroun, un État unitaire décentralisé. La loi du 24 décembre 2019 quant à elle, prescrit le code général des collectivités territoriales décentralisées. En parallèle, la Charte des sports du 5 août 1996 est réformée. Elle est modifiée par la loi du sport du 11 juillet 2018. Ces textes réorganisent le paysage politico administratif et sportif camerounais. Par le processus de décentralisation, ils (re)définissent les nouvelles entités locales décentralisées que sont les régions et communes, nouveaux acteurs du sport. Durant cette deuxième période, au regard des performances en deçà des attentes des équipes nationales et notamment celle du football fanion masculin les « lions indomptables », le mouvement sportif camerounais est interrogé.

Des forums et états généraux du sport sont organisés par l'État. Ils questionnent, l'organisation du sport national, gouvernance, les interdépendances entre les acteurs (Crozier & Friedberg, 1977) et les nouvelles entités locales. Conjointement, une revue documentaire des différentes productions scientifiques (thèses, mémoires, ouvrages, articles, etc.) montre que celles-ci se multiplient, se diversifient selon l'évolution de l'art. Ces productions analysent l'organisation du sport au Cameroun. Dès lors, l'on pourrait se questionner en quoi ces savoirs, recherches et connaissances scientifiques produits influent le changement et la réadaptation des organisations sportives dont les missions essentielles sont axées sur le service public du sport ?

Méthodologie

La réponse à la problématique de cette étude sera présentée suivant un modèle chrono-thématique de Chifflet (2005). Deux périodes seront consacrées à cette analyse. Celle de l'État unitaire (1960-1996) et celle de l'État unitaire décentralisé (1996-2022). La méthodologie de cette communication sera mixte. Elle s'appuiera sur une approche quantitative (bibliométrie). Il s'agit d'une analyse documentaire directe des domaines de productions scientifiques (thèses, mémoires, articles, etc.) sur le sport camerounais. Dans une démarche qualitative, cette étude analysera dans le même temps les entretiens ciblés (4). Il s'est agi d'interroger des auteurs (sociologues, universitaires, etc.) dans un souci de mieux appréhender l'évolution du management au sein des organisations sportives. Ces indicateurs mixes viseront comme objectif principal, à montrer dans un contexte de décentralisation, l'impact ou non de ces écrits sur l'évolution et management des organisations sportives au Cameroun.

Bibliographie :

Bouchet, P., Kaach Kaach, M. 2004. Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones ? *Staps*, n° 65, p 7-26.

Chifflet, P. 2005. Idéologie sportive et service public en France - Mythe d'un système unifié. Presse Universitaire de Grenoble. 191 p.

Crozier, M., Friedberg, E. 1977. *L'acteur et le système,* Paris, Ed du Seuil, 500 p.

Dikoumé, F. C. 1986. *Le service public du sport en Afrique noire : l'exemple du Cameroun*. Paris, l'Harmattan, études africaines, 287 p.

Kemo Keimbou, D. C. 2000. L'État, le politique et le sport au Cameroun, le paradoxe d'une institutionnalisation, 1949-1996. *Regards Sociologiques*, n° 20, p 27-37.

Perrin-Malterre, C., Suchet, A., Jorand, D. 2021. Stratégies d'acteurs et logiques des organisations dans les processus d'institutionnalisation du sport " des années fun ". Presses Universitaires de Rennes. Le mai 68 des sportifs et des éducateurs sportifs, pp.375-393.

Zintz, T., Camy., J. 2005. *Manager le changement dans les organisations sportives en Europe*. Bruxelles, De Boeck Université, 254 p.